

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 3 JUIL. 2019

ID : 059-245900758-20190627-2019\_06\_27\_22-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration*: M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet  
Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu  
M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux  
Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus  
Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa  
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

*Etaient excusés* Mme Marie-Angèle Delommez,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* Mme Anne Decoster

### Développement économique : ATPE, subvention à l'EURL CASYS sur la commune de Laventie

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu la délibération du 27 mars 2019 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu l'accord du Conseil Régional,

La CCFL a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EURL CASYS, créé en février 2019.

Cette entreprise, dirigée par M. Charles-Adrien SYS, propose la vente de légumes, de fromage, de plats préparés maison, et de l'épicerie fine.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire	82 299.00€	106 559.00€	118 198.00€
Rémunération du dirigeant, CSP comprises	6 772.00€	13 920.00€	17 400.00€
Capacité d'autofinancement	9 202.00€	10 790.00€	11 433.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'achat de matériels de cuisine, caisse enregistreuse, communication.

	Montant HT
Cuisine	27 000.00€
Caisse enregistreuse	5 500.00€
Ustensiles	3 000.00€
Frigidaire	4 000.00€
Chambre froide	1 500.00€
Communication	3 000.00€
Etalage	2 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>46 000.00€</b>

L'aide de la CCFL a été fixé à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle). L'aide pourra être au maximum de 5 000€.

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'EURL CASYS ;
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EURL CASYS et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

